

BERGERES INFO



IER SEMESTRE 2016

LE MOT DU MAIRE

2016, année difficile dans tous les sens du terme.

La baisse importante des dotations commence à produire ses effets.

C'est pourquoi, je demande aux habitants de notre village de nettoyer devant leur propriété et de respecter les équipements (trottoirs, chemins, routes et autres...).

Je souhaite aussi aborder la problématique des chemins dans les vignes ; tous les ans, la commune dépense quelques milliers d'euros pour les remettre en état.

Cette année, et suivant la météo, peu de travaux seront réalisés, hormis le curage des fossés. La réfection de la route de la gare à la Croix de vignes sera réalisée après les vendanges. Celle-ci sera portée à sa largeur normale : 6 mètres. (Quelques propriétaires vont devoir arracher quelques pieds de vigne).

Pour ce qui est de reboucher les trous, chacun peut le faire surtout ceux qui utilisent les chemins par tous les « temps », à condition d'utiliser de matériaux adaptés « pas de terre » ; les routes des vignes ne sont toujours pas nettoyées !

Nos parents ont payé cher pour les construire !

Dans le village, les travaux continuent pour :

La rue du Petit Orme et une partie de la rue des Corvées (avec effacement des réseaux et réfection de la voirie et des trottoirs).

(Trop de personnes ne pensent qu'à elles !)

Aujourd'hui, malheureusement, je constate que les nouveaux trottoirs ne sont pas respectés ; cela n'est pas normal car d'autres habitants aimeraient avoir de beaux trottoirs, eux aussi.

Occupation du domaine public : le domaine public appartient à tout le monde et il ne doit pas être monopolisé par quelques personnes, même pour des besoins professionnels ; le cheminement piéton doit être respecté.

Il y en a marre de toutes ces personnes qui occupent l'espace public, ces personnes qui réalisent des constructions sans prévoir de stationnement, de ces vigneronnes qui stationnent devant les vignes des voisins parce qu'ils n'ont pas laissé de place devant leur parcelle.

Je vous rappelle que les chemins ne sont pas faits pour stationner ; leurs largeurs étant en moyenne de 3m30, il serait souhaitable que chacun respecte l'arrêté municipal du 12 juin 1972 qui dit que les plantations seront faites au minimum à 1 m des limites.

Au 1^{er} janvier 2017, nous serons en Communauté d'agglomération avec EPERNAY.

Nous espérons que cette fusion nous sera bénéfique.

Pour terminer, je vous demande d'être indulgent sur le travail de nos agents communaux qui font le maximum.

Je vous souhaite un bel été.

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS

Mairie de BERGÈRES-LES-VERTUS

PREFECTURE DE LA MARNE

12 JUIN 1972

Bergères-les-Vertus, le 9 Juin 1972

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Francis QUENCEZ, Maire de la Commune de Bergères-les-Vertus,

Vu l'article 97 du Code Municipal,

Vu le règlement préfectoral sur la conservation et la surveillance des chemins ruraux (R.A.A. - août 1970 - 1ère quinzaine),

ARRÊTONS

Article 1^{er} - En vertu d'une décision du Conseil Municipal, au cours de sa séance du 20 Avril 1972,

Article 2 - Et afin de préserver l'emprise des chemins du vignoble les viticulteurs de la Commune et les autres possédant des vignes et terres à vignes sur le terroir de Bergères-les-Vertus sont informés que la distance de plantation à compter de ce jour est fixée à un mètre des bornes des chemins.

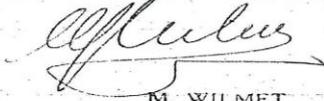
Article 3 - Le Maire, le garde-champêtre, les Agents des Ponts et Chaussées seront chargés de l'exécution et du respect de cet arrêté.

2^e DIRECTION - 2^e BUREAU

VU :

Châlons, le 16 JUIN 1972

Pour le Préfet et par délégation
LE CHEF DE DIVISION,


M. WILMET

Fait à Bergères-les-Vertus,
le 9 Juin 1972.

Le Maire:



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT MARNE

COMMUNE DE BERGERES-LES-VERTUS

COMPTE RENDU DE SEANCE

SEANCE DU 13 JANVIER 2016

L' an 2016 et le 13 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, CAYREFOURCQ ANNIE, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, COLPAERT Jean-Claude, COTTRAY Julien, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard

Excusé ayant donné procuration : M. ROSET José à M. LEPAGE Gérard

Absent: M. DOYEN Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- Présents : 14

Date de la convocation : 06/01/2016

Date d'affichage : 06/01/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Chalons en Champagne
Le : 04/11/2015

Et publication ou notification

Du : 04/11/2015

A été nommé secrétaire : LEPAGE GERARD

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AMENAGEMENT VOIRIE RUE DU PETIT ORME, RUE DES CORVEES, REF : 2016 D0001.

Afin de programmer les travaux de voirie de la rue du Petit Orme et rue des Corvées en concordance avec les travaux d'enfouissement des réseaux BT réalisés par le SIEM, le Conseil municipal à l'unanimité demande l'obtention d'une subvention pour ces deux dossiers :

DESIGNATION	COUHT HT	COUHT TTC
RUE DU PETIT ORME	102 660,49 €	123 192,59 €
RUE DES CORVEES	96 009,05 €	115 210,86 €
RUE DE PIERRE-MORAINS	20 139,00 €	24 166,80 €
TOTAUX	218 808,54 €	262 570,25 €

Cette somme sera imputée au BP 2016 au chapitre 2315 opération 602.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CIVC REF : 2016 D0002.

Afin de remettre en état le chemin d'accessibilité aux vignes (travaux de voirie en grave bitume et béton) CRN° 3 - Dit des Petites Loges) Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental et du CIVC.

Le montant de ces travaux de voirie s'élève à 106 219.80€ HT soit 127 463.76€ TTC.

Cette somme sera imputée au BP 2016 au chapitre 2315 opération 609.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0).

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE CLOCHER REF : 2016 D0003.

Afin d'assurer la continuité du suivi des travaux et de tout l'administratif relatif à ce dossier, il y a lieu 3

de prendre une mission complémentaire qui s'élève à 3 600.00 € HT.

Cette somme sera imputée au chapitre 2313 opération 607.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette proposition sous réserve qu'elle assure bien les conditions suivantes :

Article 9 du décret du 29-11-1993 de la loi M.O.P

La Direction de l'Exécution du ou des contrats de Travaux (DET) a pour objet :

- a) De s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions des études effectuées ;
- b) De s'assurer que les documents qui doivent être produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que l'exécution des travaux sont conformes audit contrat ;
- c) De délivrer tous ordres de service, établir tous procès-verbaux nécessaires à l'exécution du contrat de travaux, procéder aux constats contradictoires et organiser et diriger les réunions de chantier ;
- d) De vérifier les projets de décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par l'entrepreneur, d'établir les états d'acomptes, de vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, d'établir le décompte général ;
- e) D'assister le maître de l'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA 2551CI REF : 2016 D0004.

Monsieur le Maire a demandé une proposition financière pour le changement du photocopieur.

Le coût de cet investissement est de 3226.00 € HT.

Cette somme sera imputée sur le BP 2016 chapitre 2183 opération 605.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à commander ce photocopieur.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DROIT DE PREEMPTION réf : 2016 D0005.

La Commune de BERGERES-LES-VERTUS a reçu une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme pour la parcelle D 1765 au 19 rue des Berceaux pour une contenance de 2452m2.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour ne pas appliquer de droit de préemption sur cette propriété.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DEVIS RELEVES TOPOGRAPHIQUE A VALIDER. réf : 2016 D0006.

Dans le cadre de l'aménagement des rues, il y a lieu d'exécuter des relevés topographiques.

DESIGNATIONS	COUT HT	COUT TTC
RUE DU PETIT ORME, RUE DE LA GARE, ET CHEMIN DES PETITS LOGES	499,80 €	598,56 €
RUE DES CORVEES	845,80 €	1 014,96 €
RUE DES MOTTES, RUE DES BERCEAUX	1 174,90 €	1 409,88 €
TOTAUX	2 520,50 €	3 023,40 €

Cette somme sera imputée sur le BP 2016 au chapitre 2315 opération 601.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces trois devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE (MARTELAGE) REF : 2016 D0007.

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2016... ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
5	2.86	Relevé de couvert
21	3.4	Amélioration en conversion de bois d'œuvre
23	3.38	Amélioration en conversion de bois d'industrie
24	3.28	Amélioration en conversion de bois d'industrie

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
7	3.37	Régénération	EA17	Ensemencement insuffisant
26.2	2.15	Régénération	EA17	Relevé de couvert non réalisé

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DU BOIS DE QUALITÉ CHAUFFAGE DES PARCELLES n°5, 23 et 24

VENTE EN BLOC EN SUR PIED DU BOIS D'ŒUVRE DE LA PARCELLE n° 21, les houppiers seront destinés aux affouages.

TROISIÈMEMENT,

pour les coupes affouagères :

FIXE le montant total de la taxe d'affouage à 8.00€/stère.

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2016

Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2016

Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2016

**Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune. sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

DESIGNE comme garants avec leur accord

Monsieur ROSET José.

Monsieur LEPAGE Gérard.

Madame MONCUIT Jeannine.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT SONORISATION réf : 2016_D0008.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une sonorisation qui servira aux activités exercées par la Commune de BERGERES-LES-VERTUS.

Le coût HT s'élève à 432.59€.

Cette somme sera imputée sur le BP 2016 au chapitre 2158 opération 615 et réglée sur les restes à réaliser de l'année 2015.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

VENTE DE TERRAINS.

Il est envisageable de vendre une petite partie de l'ancien terrain de football, pour, éventuellement donner la possibilité de faire deux constructions de maisons individuelles.

FORET.

Demander conseil à l'ONF pour la vente des Fortes Terres (environ 10ha)..

SIGNALISATION RUE ODILE FRANCOIS.

Revoir la signalisation pour une meilleure sécurité.

REPAS DU CCAS.

Le repas du CCAS aura lieu le 6 mars 2016.

VACANCES DE FEVRIER

Centre aéré organisé par FAMILLES RURALES.

Belle réussite avec des animatrices très volontaires.





Afin de renforcer la sécurité de nos citoyens, la Municipalité s'est engagée à signer une convention avec la Gendarmerie « participation citoyenne » ; des panneaux ont été posés à chaque entrée du village.



COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

L'an 2016 et le 25 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, DOYEN Daniel, GILLAIN Éric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw.

Excusés ayant donné procuration : MM : COLPAERT Jean-Claude à M. PERROT Gervais, COTTRAY Julien à Mme LENFANT Eva, GALLOIS Bernard à M. GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard à M. GIRAULT Gwennaël.

Absent : M. ROSET José.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/02/2016

Date d'affichage : 10/02/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Chalons en Champagne le : 01.03.2016.

Et publication ou notification du : 01.03.2016.

A été nommé secrétaire : CAYREFOURCQ Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu 13 janvier 2016.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE : ADHESION AU SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DU DROIT D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS. REF : 2016 D0009.

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et en urbanisme rénové qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction d'autorisation liées au droit des sols, au plus tard le 1^{er} juillet 2015,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L422-3 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de sa compétence,

Vu la délibération de la communauté de communes de la Région de Vertus en date du 24/11/2015 approuvant la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, dénommé «services des autorisations du droit des sols» (service ADS),

Vu le projet de convention de création d'un service commun d'instruction du droit des sols,

Considérant le retrait depuis le 1^{er} juillet 2015 de la direction départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisation liés à l'application du droit des sols (ADS),

Considérant que l'adhésion de la commune au service commun créé par la CCRV ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions,

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au service ADS et la CCRV,

Considérant que cette convention vient notamment préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours,

Considérant que les dossiers qui font l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, sont instruits depuis le 3 août 2015 par le service commun créé par la CCRV,

Considération que la création de ce service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPORT DE LA DATE DE L'INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR. REF : 2016_D0010.

Par délibération enregistrée sous le numéro 2015_D0074, le conseil municipal avait délibéré pour instituer la taxe de séjour à compter du 01.01.2016.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité le report de l'institution de la taxe de séjour au 01.01.2017.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT N°1 AU MARCHÉ "REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE" REF : 2016_D0011.

Un avenant n° 1 a été établi conformément au marché "réfection du clocher de l'église".

Le Marché initial est d'un montant HT de 197880.35€.

Le Marché après signature de l'avenant n° 1 est de 197858.22€ HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FONDS DE CONCOURS A LA CCRV POUR LA RENOVATION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE UTILISEE PAR LES ECOLES. REF 2016_D0012.

Après avoir demandé des devis à différentes entreprises et les avoir étudié, la réalisation d'un nettoyage de la toiture de la salle des fêtes pour une surface totale de 1300 m2 s'élève à 41 500.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité demande à ce qu'un fonds de concours soit sollicité auprès de la CCRV avant d'engager ces travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION REF : 2016_D0013.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de médecine préventive. Cette convention est conclue pour une durée de trois renouvelable par reconduction expresse.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA CCRV. REF : 2016_D0014.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N°C-2016-9 du 3 février 2016 de la CCRV et relative à un changement d'adresse.

Le siège social de la CCRV est à l'adresse suivante : 10, rue des Loriots 51130 - VERTUS.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle adresse de ce siège social.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS AIRE DE JEUX réf : 2016_D0015.

Après avoir reçu une personne de la société I.M.A.G. pour le réaménagement en aire de jeux du parc communal, sa proposition s'élève à 32 000.00€ HT.

Dans le souci que les enfants du village s'épanouissent dans un endroit agréable, le conseil municipal à l'unanimité demande l'octroi d'une subvention auprès des organismes suivants : LA REGION - LA CAF - LA MSA JEUNESSE ET SPORTS.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FORMATION PARTICIPATION CITOYENNE.

Monsieur VAUDOIS David, nommé référent, est excusé.

Cette réunion organisée par le Major JARDON, permet de sensibiliser les référents à prévenir la Gendarmerie au plus vite en cas de problèmes.

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATION "BOUCLES DE LA MARNE".

Cette manifestation a lieu le dimanche 29 mai 2016.

Prévoir 2 personnes en bas du Mont-Aimé.

Demander barrières auprès de la CCRV.

DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association "FOOTBALL CLUB DE LA COTE DES BLANCS" sollicitant une subvention communale.

Monsieur le Maire propose de demander à la CCRV la prise en charge les subventions aux associations.

FAMILLES RURALES.

Le centre aéré pendant les vacances de février s'est bien passé.

En ce qui concerne l'extra-scolaire des mercredis, il y a peu d'enfants.

Monsieur le Maire propose de faire des placards d'angle dans la salle polyvalente pour le rangement des affaires de l'association, ainsi que pour le comité des fêtes

TRADITIONNEL REPAS DU CCAS

ORGANISE LE 06.03.2016 AUX DAMES DE CHAMPAGNE



COMPTE RENDU DE SEANCE

SEANCE DU 31 MARS 2016

L' an 2016 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, COLPAERT Jean-Claude, COTTRAY Julien, DOYEN Daniel, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw.

Excusé ayant donné procuration : M. LEPAGE Gérard à M. PERROT Gervais

Absent : M. ROSET José

Date de la convocation : 24/03/2016

Nombre de membres

Date d'affichage : 24/03/2016

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

A été nommé secrétaire : M. CAYREFOURCQ Claude

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu du 16.03.2016, Monsieur le Maire ouvre la séance :

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2016 REF : 2016 D0017.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la Commune.

Vu l'article 1636 B du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal :

Décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2016 aux niveaux suivants :

Taxe d'habitation :	18.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19.81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	32.24%
Cotisation foncière des entreprises :	12.59%

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES REF : 2016 D0018.

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux organismes suivants :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE DES SAP.-POMPIERS DE BERGERES/VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VERTUS	350.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LES AMIS DE NOS EGLISE	60.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS	500.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	COMITE DES FETES	2400.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	700.00 €
6574	SUBVENTION COMMUNALE	HARMONIE MUNICIPALE	800.00€
6574	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	90.00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Une subvention est également proposée à l'Association les "Amis du Mont-Aimé" pour un montant de 270.00 €.

Monsieur le Maire, également Président de cette Association les "Amis du Mont-Aimé" ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal (12 pour) autorise le versement de cette subvention de 270.00 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 (M14) REF : 2016_D0019 Le compte de gestion 2015 n'ayant pas été transmis il y a lieu de réaliser une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS	
RESULTAT ESTIME DE FONCTIONNEMENT	
A, <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	252 568,54 €
B. Résultats antérieurs reportés :	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	7 567,73 €
C, Résultat à affecter	260 136,27 €
*= A + B, (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement,	
D, <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	-329 032,39 €
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E, Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	29 444,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
(1)	
Besoin de financement F, +D,+E,	299 588,39 €
AFFECTATION = C, +G,	260 136,27 €
+H.	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	260 136,27 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H, Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE	
D002 (4)	

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette reprise anticipée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 (M49) réf : 2016_D0020.

Le compte de gestion 2015 n'ayant pas été transmis il y a lieu de réaliser une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 sur le budget primitif 2016.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS	
RESULTAT ESTIME DE FONCTIONNEMENT	
A, <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	3 161,85 €
B. Résultats antérieurs reportés :	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	33 878,77 €
C, Résultat à affecter	37 040,62 €
*= A + B, (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement,	
D, <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	-27 461,26 €
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E, Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	-27 461,26 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
(1)	
Besoin de financement F, +D,+E,	27 461,25 €
AFFECTATION = C, +G,	37 040,62 €
+H.	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	27 461,25 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H, Report en fonctionnement R 002 (2)	9 579,37 €
DEFICIT REPORTE	
D002 (4)	

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS M 14 ET M 49 REF : 2016 D0022.

Monsieur le Maire rappelle que des restes à réaliser de l'exercice 2015 (m14) doivent être reportés sur l'exercice 2016, soit :

Dépenses d'investissement : 131 867.00 € Recettes d'investissement : 161 311.00 €.

Après avoir intégré ces reports le budget primitif 2016 M14 a été voté à l'unanimité, soit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	559 223,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	559 223,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 086 601,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 086 601,00 €
TOTAUX	1 645 824,00 €		1 645 824,00 €

Le budget primitif 2016 M49 a été voté à l'unanimité, soit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 740,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 740,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 907,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 907,00 €
TOTAUX	224 647,00 €		224 647,00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU:

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour clôturer les deux budgets annexe "lotissement" et "CCAS" après le vote de leurs comptes de gestion et comptes administratifs.

Monsieur le Maire demande si une question peut être ajoutée à l'ordre du jour : DROIT DE PREEMPTION SECTION V 97 Lieu-dit "LES BOULES". Accord à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION. réf : 2016 D0021.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas appliquer son droit de préemption sur la parcelle V 97 Lieu-dit "Les Boules" pour une contenance de 46a97ca.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

COUPE DE BOIS



Toute personne désirant obtenir une coupe de bois cette année doit s'inscrire en Mairie.

Accueil de Loisirs du 04 au 15 avril 2016

L'accueil de Loisirs de Bergères-les-Vertus a accueilli 15 enfants durant les vacances de Printemps. Un grand merci à Manu et Marine pour leurs activités et leur bonne humeur qui ont ravis les enfants une fois de plus ! Merci également à notre stagiaire Marie pour son implication !



Informations importantes

L'accueil de Loisirs de Bergères-les-Vertus ouvre du 06 au 29 juillet 2016. Les inscriptions sont ouvertes et les dossiers sont à retirer auprès des responsables (Jérémy BUSSON, Franck DENEUFCHATEL, Karine RAGAZZOLI et Véronique RANTSWILER), de la directrice (Marine LEBLANC) ou via le site internet clsh-bergereslesvertus.e-monsite.com. Merci de nous le remettre rapidement afin de pouvoir recruter un(e) animateur(trice) supplémentaire si besoin.

Nous remercions chaleureusement les parents qui sont venus à la rencontre de l'équipe de juillet lors de notre réunion du 20 mai dernier.

Les mercredis après-midi périscolaires sont toujours en place. Nous serons heureux d'accueillir vos enfants alors inscrivez-les dès maintenant pour la rentrée de septembre. Faites vivre les services de proximité !

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

L'an 2016 et le 19 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, MONCUIT Jeanine, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, COLPAERT Jean-Claude, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard.

Excusés ayant donné procuration : MM : COTTRAY Julien à Mme LENFANT Eva, GALLOIS Bernard à M. LEPAGE Gérard

Absents : MM : DOYEN Daniel, JASEK Wladyslaw, ROSET José

Date de la convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 12/05/2016

A été nommé secrétaire : M. LEPAGE Gérard

VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2015 (COMMUNE). réf : 2016 D0023.

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de part.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015 réf : 2016 D0024.

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de part.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2015 (COMMUNE) réf : 2016 D0025.

Monsieur PERROT Gervais, Maire quitte la salle, et Monsieur GIRAULT Gwennaël Maire-Adjoint, présente le compte administratif M14 2015 (COMMUNE).

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 correspondant Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
 Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
	Résultats propres à l'exercice 2015	318 344.51€	570 913.05 €	+ 252 568.54 €
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2014)		7 567.73 €	+ 7 567.73 €
	Résultat à affecter			+ 260 136.27 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	713 191.09 €	680 516.53 €	- 32 674.56 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2014	294 677.41 €		- 294 677.41 €
	Résultat global d'investissement	1 007 868.50 €	680 516.53 €	- 327 351.97 €
	Solde global d'exécution			- 67 215.70 €
Restes à 31-déc-15	Fonctionnement			
	Investissement	131867.00 €	161 311.00 €	€
	Résultats cumulés 2015(y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	1 458 080.01 €	1 420308.31 €	- 37 771.70 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT réf : 2016 D0026.

Monsieur PERROT Gervais, Maire quitte la salle, et et Monsieur GIRAULT Gwennaël Maire-Adjoint, présente le compte administratif 2015 (LOTISSEMENT)

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 correspondant Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	€	€	€
	Résultats antérieurs reportés (ligne reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2011)		0.07 €	+ 0.07 €
	Résultat à affecter			+ 0.07€
d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	€	€	€
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2014	0.07 €		- 0.07 €
	Résultat global d'investissement	0.07€	€	- 0.07 €
	Solde global d'exécution			0
Restes à 31-déc-15	Fonctionnement			
	Investissement			€
	Résultats cumulés 2015(y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	0.07 €	0.07 €	0

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION M49 2015 (ASSAINISSEMENT) réf : 2016 D0027.

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de part.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49 2015 (ASSAINISSEMENT) réf : 2016 D0028.

Monsieur PERROT Gervais, Maire quitte la salle, et Monsieur GIRAULT Gwennaël Maire-Adjoint, présente le compte administratif M49 (ASSAINISSEMENT).

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 correspondant

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 2 - colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	84 855.67 €	88 447.09 €	+ 3 591.42 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2014)		33 878.77 €	+ 33 878.77 €
	Résultat à affecter			+ 37 470.19 €
d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	8. 693.18 €	50 299.77 €	- 26 393.41 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2014)	551.95 €		- 551.95 €
	Résultat global d'investissement	77 245.13 €	50 299.77 €	- 26 945,36 €
Solde global d'exécution				+ 10 524.83 €
Restes à 31-déc-15	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		162 100.80 €	172 625.63 €	+ 10 524.83 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Fait et délibéré les jour mois et an susdits. A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION MODIFICATIVE SUR M14 réf : 2016 D0029.

Un projet de création d'une aire de jeux avait été soumis lors du conseil municipal en date du 25.02.2016, le conseil municipal a monté des dossiers de demandes de subventions.

Vu la demande des habitants de la commune, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette opération au budget principal par voie de délibération modificative, soit :

<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>		
2315	OPERATION 643	37 242,00 €
<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>		
1641		37 242,00 €

Il y a lieu également d'apporter une modification au chapitre 001 : - 1680.41 €.

Dans le souci que les enfants s'épanouissent sur un lieu sécurisé et adapté, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création de cet aire de jeux en 2016 et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette réalisation, et également à valider cette délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT réf : 2016 D0030.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe "lotissement" a été ouvert par délibération en date du 12 juin 2003.

Ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015.

Le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public ont été votés le 19 mai 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1er : Accepte la clôture du budget annexe "lotissement".

Article 2 : Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION MODIFICATIVE M49 réf : 2016 D0031.

Il y a lieu de modifier le budget M49 par voie de délibération modificative comme suit :

<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSE INITIALE		125 907,00 €	RECETTE INITIALE	125 907,00 €
CHAPITRE			CHAPITRE	
DEF001		-515,90 €	1641	-16 891,62 €
2315		-0,10 €	1068	-515,90 €
			R021	16 891,52 €
		125 391,00 €		125 391,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
DEPENSE INITIALE		98 740,00 €	RECETTE INITIALE	98 740,00 €
CHAPITRE			CHAPITRE	
61528		-2 999,52 €	EX002	945,47 €
6378		-1 000,00 €	75 SUB.COM,	10 146,53 €
673		-1 800,00 €		
D023		16 891,52 €		
		109 832,00 €		109 832,00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE TERRAINS réf : 2016 D0032.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 600 m2 que la commune possède depuis de nombreuses années dans la zone 1AU.

Le montant proposé est de 45.00€/m2 (net vendeur).

Après avoir délibéré à la majorité des voix, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette vente qui sera faite par le notaire de la commune.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

DON DE DEUX PARCELLES réf : 2016 D0033.

Dans le cadre de l'aménagement du site touristique du Mont-Aimé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire don à la commune de deux parcelles lui appartenant pour une superficie

de 12 ares, soit :

Parcelle E 962 3a 80.

Parcelle E 964 8a 20.

Monsieur le Maire se retire avant le vote de cette proposition.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce don de deux parcelles par Monsieur PERROT Gervais.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MARNE (PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE ET DE LA CCRV. REF : 2016 D0034).

Après avoir donné lecture de l'arrêté préfectoral du 25.04.2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de communes de la région de Vertus, le conseil municipal à l'unanimité, n'émet aucune objection sur l'affaire susdite.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION MODIFICATIVE réf : 2016 D0035.

Afin de pouvoir honorer une facture "SEGILOG", il y a lieu de faire un virement de crédits :

CHAPITRE 2051	OPERATION 615	+503.00 €
CHAPITRE 2313	OPERATION 621	-503.00 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

GRAVILLONNAGE ROUTE DE PIERRE-MORAINS.

Monsieur le Maire propose que cette route soit limitée à 50km/h.

DEMONTAGE AIRE DE JEUX

Il serait souhaitable que les jeux soient démontés avant l'ouverture du centre de cet été.

DOSSIER ADAP

Prévoir la liste de tous les bâtiments publics.

DEROGATION PREALABLE.

Voir si SOFIM a fait la demande.

FETE.

La buvette sera organisée durant les samedi et dimanche par le club de football de BERGERES-LES-VERTUS.



De belles balades grâce
au centre équestre touristique

TOURISME

Le Mont-Aimé en mal d'argent

Le maire de Bergères-lès-Vertus souhaite dynamiser le site qui surplombe sa commune afin d'accueillir davantage de touristes, mais les moyens financiers manquent cruellement.

L'ESSENTIEL

▶ **À Bergères-lès-Vertus**, le Mont-Aimé culmine à 237 m de hauteur. Autrefois surmonté d'un château de type philippin dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, le site de 150 ha est entretenu par l'association Les Amis du Mont-Aimé.

▶ **Plusieurs milliers** de visiteurs s'y rendent, chaque année, pour marcher, pique-niquer ou découvrir le panorama sur le vignoble.

▶ **Des projets** de dynamisation de cette butte sont envisagés, mais restent en stand-by faute de crédits suffisants pour les financer.

L'argent, c'est le nerf de la guerre », annonce Gervais Perrot. Et il permettrait à sa municipalité de Bergères-lès-Vertus de développer bien des projets. Mais voilà, la commune n'en a pas suffisamment. En cause : « Les restrictions budgétaires et la baisse des dotations que l'on subit, 30 000 euros cette année », précise le maire. Les idées restent donc sur pause. Celles concernant le Mont-Aimé en particulier.

Depuis 1966, ce site naturel, qui garde trace des différentes époques traversées (lire par ailleurs), est porté à bout de bras par les Amis du Mont-Aimé. « Un groupe de personnes s'est formé pour remettre en état et développer la butte touristique du pays vertusien. Mais aujourd'hui cela ne suffit plus », poursuit l' élu, également président de cette association. La trentaine de bénévoles a beau retrousser ses manches plusieurs fois dans l'année pour débroussailler les chemins qui mènent au sommet du mont, organiser une brocante annuelle pour récolter de l'argent (un fiasco cette année en raison des pluies diluviennes tombées le week-end dernier, NDLR), le Mont-Aimé ne parvient pas à grandir, faute de moyen.

« Il accueille pourtant plusieurs milliers de visiteurs chaque année, on aimerait qu'ils aient plus de choses à voir une fois arrivé là-haut, des explications sur les vestiges du château, sur l'obélisque offert par la fédération de Russie aussi, mais ce n'est pas en-



Gervais Perrot, maire et président de l'association des Amis du Mont-Aimé, souhaite donner un nouveau souffle au site.

visageable pour l'instant », détaille Gervais Perrot. La pose d'un lutrin (pupitre) coûte en effet près de 4 000 euros. Le maire souhaiterait également mener une étude de faisabilité « pour connaître le potentiel

du site et savoir comment le valoriser. Mais il nous en coûterait 10 000 euros. » Une somme astronomique que la commune ne peut porter seule.

Gervais Perrot et les Amis du Mont-Aimé aimeraient également

développer divers projets : aménager une aire de pique-nique plus vaste, une terrasse pour permettre aux touristes de profiter du panorama, sécuriser les souterrains sous les ruines du château, installer un

Un site naturel qui garde trace de l'Histoire

Le Mont-Aimé est un site naturel « formé il y a plus de 40 millions d'années lorsque la mer s'est retirée », relate Gervais Perrot. Aujourd'hui, on peut encore y découvrir des vestiges de plusieurs époques. « Ceux de puits gallo-romains mais aussi d'un château de type philippin construit à la demande de la comtesse Blanche de Navarre en 1210 », détaille le maire de Bergères-lès-Vertus. Un édifice démoli par les Anglais en 1427. Après cette période, le site qui culmine à 237 m est laissé à l'abandon. Certains habitants du territoire viennent y récupérer des pierres pour construire leur habitation. En 1815, la butte est le théâtre d'un grand événement suite à la retraite napoléonienne. « Le

10 septembre, le Tsar Alexandre I^{er} a choisi le Mont-Aimé pour passer en revue l'ensemble de ses troupes, soit près de 200 000 hommes. Il a réquisitionné près de 300 hommes pour niveler le plateau afin de s'y installer », développe encore l' élu. Aujourd'hui, un obélisque commémoratif inauguré en 2014 par le ministre de la Culture russe rappelle cette période. En septembre 1914, le mont est au centre de la Bataille de la Marne. « Des batteries allemandes auraient été installées là-haut », poursuit Gervais Perrot. Des fouilles menées sur le site au début du XXe siècle ont permis de mettre au jour différents objets, aujourd'hui conservés au musée régional d'Épernay.

Une souscription populaire lancée début 2017

La municipalité entend lancer une souscription populaire par le biais de la Fondation du patrimoine en 2017. « On l'a fait pour réaliser les travaux de l'église, cela a très bien fonctionné puisque nous avons recueilli 120 000 euros de dons ouvrant droit à des réductions d'impôts. Cela nous permettra d'obtenir un premier financement pour réaliser des aménagements sur le Mont-Aimé », relate Gervais Perrot, maire de Bergères-lès-Vertus.

abri à partir d'une charpente de grange de plus de 200 ans récupérée par l'association. Ou encore programmer une exposition de photos sur les objets collectés lors de fouilles archéologiques menées au XXe siècle, organiser des dégustations de champagne en lien avec les viticulteurs locaux et, pourquoi pas, une grande fête médiévale... « Mais pour réaliser tout ça, il faut sortir le carnet de chèque, commente le maire. Je pense que si l'on consacre tout notre budget investissement au Mont-Aimé, la population ne sera pas d'accord. »

Bénéficiaire de l'effet Unesco

La municipalité pourrait solliciter des subventions. « Mais il faut monter un projet et une petite commune comme la nôtre n'en est pas capable aujourd'hui. Il faut que ce soit porté par l'intercommunalité, ce qui reste également compliqué. Peut-être que lorsqu'on sera réuni avec la Communauté de communes Épernay Pays de Champagne, cela nous ouvrira plus de portes », espère le président des Amis du Mont-Aimé. D'autant que le site peut profiter de l'effet Unesco. Gervais Perrot y croit. « Le site doit être intégré dans tout ce qui est développé autour de l'œnotourisme, il y a possibilité de mettre en place un sentier des vigneron par exemple. » Un appel est, en tout cas, émis à qui peut contribuer à relancer l'activité de ce mont, pour l'instant mal aimé des financements...

MARGAUD DÉCLEMY

AMIS DU MONT-AIME

Beaucoup de travail pour la préparation de cette brocante mais toujours avec la bonne humeur.

LA VEILLE



LE JOUR



AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Prochainement, une aire de jeux sera installée en remplacement de la structure abîmée.

Le coût de cet investissement s'élève à 32 000.00 € HT financé par :

LA COMMUNE - LA REGION (sous réserve) - LE CCAS - L'APE - LE COMITE DES JEUNES.



Nous comptons sur vous pour respecter cet endroit afin que vos enfants profitent de ce lieu en parfaite sécurité.

N'oubliez pas que vous pouvez appeler le 17 à tout moment en cas de suspicion.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2016**

L'an 2016 et le 15 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de PERROT Gervais Maire.

Présents : M. PERROT Gervais, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, LENFANT Eva, RAGAZZOLI Karine, MM : CAYREFOURCQ Claude, COLPAERT Jean-Claude, COTTRAY Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, JASEK Wladyslaw, LEPAGE Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mme MONCUIT Jeanine à Mme LENFANT Eva, M. GALLOIS Bernard à M. LEPAGE Gérard

Absents : MM : DOYEN Daniel, ROSET José

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 08/06/2016

Date d'affichage : 08/06/2016

A été nommé secrétaire : M. LEPAGE

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du dernier compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

VALIDATION APPEL D'OFFRES "TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PETIT ORME - RUE DES CORVEES - RUE PIERRE-MORAINS" REF : 2016 D0037.

Un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour le marché susdit par voie de dématérialisation.

L'ouverture des plis (au total 8 enveloppes) a eu lieu le 7 JUIN 2016 à 9h30 en présence des membres de la commission d'appel d'offres et d'un intervenant de SOFIM (notre maître d'œuvre).

Après étude de chaque dossier par notre maître d'œuvre, l'analyse est la suivante :

PLI N° 1 SMTP	PLI N° 2 EVEA	PLI N° 3 COLAS	PLI N° 4 MARTINS TP	PLI N° 5 GOREZ	PLI N° 6 SRTP	PLI N° 7 POTHELET	PLI N° 8 EUROVIA
220 000,00 €	184 638,50 €	229 905,00 €	196 827,90 €	203 797,00 €	167 706,17 €	256 198,50 €	199 509,59 €

Les membres de commission d'appel d'offres réunis de nouveau le 15 juin 2016 à 9h30, proposent de retenir l'entreprise SRTP pour un montant HT de 167 706.17€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres : l'entreprise SRTP est retenue pour un montant HT de 167 706.17€ et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION APPEL D'OFFRES "TRAVAUX DE VOIRIE EN GRAVE BITUME ET BETON CR N° 3 DIT DES PETITES LOGES" REF : 2016 D0038

Un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour le marché susdit par voie de dématérialisation.

L'ouverture des plis (au total 5 enveloppes) a eu lieu le 7 JUIN 2016 à 9h30 en présence des membres de la commission d'appel d'offres et d'un intervenant de SOFIM (notre maître d'oeuvre).

Après étude de chaque dossier par notre maître d'oeuvre, l'analyse est la suivante :

PLI N° 1 SMTP	PLI N° 2 COLAS EST	PLI N° 3 GOREZ	PLI N° 4 POTHELET	PLI N° 5 EUROVIA
99 000,00 €	84 919,00 €	87 834,00 €	89 628,90 €	76 832,20 €

Les membres de la commission d'appel d'offres de nouveau réunis le 15 juin 2016 à 9h30 proposent de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 76 832.20 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres : l'entreprise EUROVIA est retenue pour un montant HT de 76 832.20 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION MODIFICATIVE réf : 2016 D0039.

Afin d'ajuster au mieux le budget M14 de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	MONTANT
	7411	-11 674,00 €
	774	7 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	MONTANT
	6574	200,00 €
	023	-4 874,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CHAPITRE	MONTANT
	021	-4 874,00 €
	1641	-128 109,00 €
	1341	20 283,00 €
	1318	18 000,00 €
	2111	27 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CHAPITRE	MONTANT
	2315 OP, 609	-32 000,00 €
	2315 OP, 602	-42 000,00 €
	2117	6 300,00 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre cette délibération modificative comme suit.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DU PLU REF : 2016 D0040.

Monsieur le Maire souhaite une révision partielle du PLU afin d'apporter des modifications sur certaines zones.

A cet effet, le Tribunal administratif sera saisi pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

Il est nécessaire de réunir la commission d'urbanisme pour bien établir les motifs de changement de ce PLU.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette réalisation de modification de PLU.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VERIFICATION ELECTRICITE (TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES) ET VERIFICATION DES BUTS REF : 2016 D0041.

Dans un souci de sécurité, Monsieur le Maire souhaite faire contrôler l'installation électrique du terrain de football et ses annexes ainsi que les buts.

Le coût de ce contrôle s'élève à 510.00 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les devis afférents à ces contrôles.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DEVIS POUR DECLARATION PREALABLE SUR PARCELLES CADASTREES "LA RIVIERE" ZE46-47-48REF : 2016 D0042.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SCP ROUALET relatif à l'affaire susdite.

Le montant de celui-ci s'élève à 1669.71€ HT.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis d'un montant de 1669.71 € HT.

Cette facture sera réglée sur l'opération 602.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DROIT DE PREMPTION PARCELLE D 2077 "LE VILLAGE" réf : 2016 D0043.

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme :

PARCELLE D N° 2077 "LE VILLAGE" CONTENANCE : 600m2.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ne pas appliquer le droit de préemption sur cette propriété susdite.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES**DEMISSION DE Mr. VAUTRELLE David.**

Monsieur VAUTRELLE David ne fera plus partie de nos services au 30.09.2016.

Actuellement, il est en congé maladie jusqu'au 31 août 2016.

Afin d'assurer au mieux l'entretien du village, Madame BOCQUET Catherine aidera Monsieur QUENCEZ Franck à l'entretien des espaces verts.

Nous ferons appel à une entreprise pour les gros travaux.

CURAGE DES FOSSES.

Le curage des fossés dans les chemins de vigne est prévu prochainement.

GRAFFITIS.

Le mur de l'école a été nettoyé par la CCRV suite au tag à l'encontre des institutrices.

La Municipalité souhaite que cette incivilité ne se reproduise plus.

EOLIENNES.

Une réunion est prévue prochainement.

SIGNALISATION.

Afin de renforcer la sécurité, Monsieur le Maire souhaite demander un devis pour la pose de panneaux : 30km/h.

BOIS FORTES TERRES.

Pour information, l'estimatif est de : entre 5 à 6000.00 €/ha.

AMENAGEMENTCHEMIN.

La Municipalité est d'accord pour aménager le chemin qui donne derrière la propriété de Monsieur VALLOIS François.

CHEMINEMENT.

Monsieur le Maire souhaite demander un devis pour matérialiser le cheminement des piétons.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MME BOCQUET CATHERINE.

Madame BOCQUET ayant donné toute satisfaction, Monsieur le Maire souhaite renouveler son contrat du 1er juin au 30 septembre à raison de 16h/semaine.



Un grand merci aux membres du comité des fêtes qui participent au fleurissement du village

KERMESSE DES ECOLES

La Municipalité remercie les enseignantes et les membres de l'APE et offrent une calculette à chaque élève rentrant cette année au collège.



Les enfants attendent sagement leur tour.



Les parents et grands-parents sont venus nombreux



Cours élémentaires



Tous les enfants des deux écoles



Les élèves du CM2 remercient les maitresses, chacun leur tour avec un petit texte

Kermesse de la micro-crèche

La micro-crèche « Les Bergeronnettes » a organisé sa kermesse le mercredi 29 juin, sur le thème du cinéma. C'était l'occasion de profiter de belles représentations des enfants sur des films comme « La Reine des Neiges », « Dirty Dancing » ou encore « Les 3 petits cochons ». Nous saluons les décors et déguisements qui étaient magnifiques !

Un verre de l'amitié a ensuite été proposé aux parents et a permis un beau moment de convivialité. Un grand merci aux organisatrices et aux présentateurs « en herbe » pour cette agréable soirée !



Boucles d'Or



Aladin (version moderne!)



Les Minions



Verre de l'amitié

CHASSE AU TRESOR
Pendant les NAP

Enfants encadrés par Nathalie BATTEUX et Angèle PAINDAVOINE



INCIVILITES.



Beaucoup trop d'incivilités à BERGERES ; aussi, je m'adresse aux personnes qui ne peuvent toujours pas s'empêcher de faire du feu à proximité des habitations dans le village.

A ces personnes, je leur demande de réfléchir aux conséquences de leurs actes, notamment lorsque leurs voisins ouvrent les fenêtres de leurs habitations pour aérer et qu'ils constatent le soir que leur sommeil sera enfumé.

Alors, Mesdames, Messieurs, un peu de respect envers vos voisins.

Dans un premier temps, il vous sera donné un avertissement par le Maire, ensuite les gendarmes vous adresseront un procès (rappel de la loi du 6 janvier 1999).

RESEAU ASSAINISSEMENT BOUCHE



A deux reprises depuis le début de l'année, une entreprise s'est déplacée pour déboucher les canalisations d'eaux usées.

Le passage d'une caméra a permis de voir que la cause de l'obstruction est dûe au dépôt de : lingettes – coude PVC – bâche. C'est inconcevable, et **le coût de ces deux interventions s'élève à 2 895.00 €.**

Les finances de la commune ne sont pas extensibles, et, comme vous devez vous en douter, à cause de ces incivilités, nous sommes contraints de réduire les dépenses pour l'embellissement de notre village.

Vous êtes tous concernés et nous vous remercions de l'aide que vous nous apporterez pour assurer le respect et la propreté du village.

Merci de votre compréhension

STATIONNEMENT A RESPECTER DANS LES VIGNES



STATIONNEMENT GENANT.



STATIONNEMENT RESPECTE

NOTE

Afin de maintenir une vie agréable dans notre village, quelques rappels vous sont faits :

- Décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage codifié au code de la santé publique.

Nous vous demandons à ce que la tranquillité publique soit respectée en évitant (les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes et tous actes de nature à compromettre cette sérénité).



- Nous vous rappelons que travaux de bricolage et jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont totalement interdits en dehors des horaires suivants :
 - Du lundi au samedi : 8h30 – 12h 14h – 19h30.
 - Dimanche et jours fériés : 10h – 12 h.



- Nous demandons à ce que les propriétaires d'animaux, en particulier des chien (y compris en chenil) soient tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Toute divagation d'animaux est interdite et passible d'une amende.
- Par mesure d'hygiène les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs, espaces verts et aires de jeux.



- Il est interdit de laver tout véhicule et matériel sur le domaine public (tracteur, automobile, cagette, bétonnière, etc...). Veuillez prendre toutes les précautions nécessaires.

ETAT-CIVIL

MARIAGE



MORET Maxime Bernard René et ARROUART Justine Marie-Louise Colette

DECES



DAUPLAIT Pierre Michel Gustave
Décédé à EPERNAY (MARNE)
Le 14.06.2016

LA VIE ASSOCIATIVE DE BERGERES-LES-VERTUS

POMPIERS :

Chef de Centre : Stéphanie MONCUIT
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 06.77.49.66.95

PHARMACIE DE GARDE : 24/24 APPELER LE 3237

FOOTBALL :

Président : Alain LABARRE
25 rue de Vertus
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 06.22.48.17.99

PARENTS D'ELEVES :

Président : Fabrice VAUTRELLE
Rue de la Cour Mottée
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 06.76.86.93.71

LES AMIS DU MONT- AIME :

Président : Gervais PERROT
52, Avenue des Comtes de Champagne
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 03.26.52.23.39

TENNIS :

Président : Sylvie DAVERDON
75 Avenue des Comtes de Champagne
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 06.16.49.47.48
Entraînement du lundi au samedi matin.

FAMILLES RURALES :

Présidente : Danièle DENEUFCHATEL
4 Rue Voie Dieu
51130 - LOISY EN BRIE
☎ 03.26.59.33.55

ASSOC. FAM. RURALES DE TERRITOIRE ENTRE TERRE ET VIGNES :

Présidente : Françoise REGNAULT
☎ 03.26.52.27.27

CHASSE PLAINE :

Président : Joël HEMART
4 Rue des Berceaux
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 03.26.52.15.57

CHASSE AUX BOIS :

Président : Lionel COTTRAY
7 Bis Rue de Vertus
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 03.26.52.00.95

BERGERES FETES ET FLEURS :

Président : José ROSET
6 Rue des Berceaux
51130 - BERGERES-LES-VERTUS
☎ 06.74.17.17.65